

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 04 Avril 2022

Présents : BÉLONIE Sylvette - BENOIT Annie - CATRAIN Alexandre - DE ABREU Zargha - DÉGAT Frédéric - DELMAS Yves - FAVORY Jean Michel - FRESQUET Sylvie - GIBERT David - LAGARDE Edith - LAURENT Marjorie - LEGRAND Christian - MICHEL Christian - PITTALUGA Nicole - REBOUL Patrick - VIÉGAS José.

Absents : SOULADIÉ Daniel (procuration à Mr FAVORY Jean-Michel) - ALBAGNAC Audrey (procuration à Mme BELONIE Sylvette) - NOYER Anaïs.

Secrétaire de séance : Mme PITTALUGA Nicole.

La séance est ouverte à 20 h 40.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 21/03/2022 : Adopté unanimement.

2 - Vote du Budget Primitif 2022 de la COMMUNE :

| | | TOTAL | VOTE |
|----------------|----------------|-----------------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 744 426,08 € | 3 012 494,19 € | Adopté à l'unanimité |
| INVESTISSEMENT | 1 268 068,11 € | | |

21h15, arrivée de Ch. LEGRAND

3 - Vote du Budget Primitif 2022 du service de l'EAU :

| | | TOTAL | VOTE |
|----------------|--------------|---------------------|----------------------|
| EXPLOITATION | 336 568,74 € | 516 533,17 € | Adopté à l'unanimité |
| INVESTISSEMENT | 179 964,43 € | | |

4 - Vote du Budget Primitif 2022 du service de l'ASSAINISSEMENT :

| | | TOTAL | VOTE |
|----------------|--------------|---------------------|----------------------|
| EXPLOITATION | 89 474,87 € | 228 630,31 € | Adopté à l'unanimité |
| INVESTISSEMENT | 139 155,44 € | | |

5 - Vote du Budget Primitif 2021 du service de l'ATELIER de DECOUPE :

| | | TOTAL | VOTE |
|----------------|----------|-----------------|----------------------|
| FONCTIONNEMENT | 36 000 € | 36 000 € | Adopté à l'unanimité |
| INVESTISSEMENT | 0 € | | |

6 - VOTE des TAXES COMMUNALES 2022 :

Mr le maire informe le Conseil municipal, que les taux 2021 sont maintenus pour l'année 2022, soit :

- Foncier bâti : 30,22 %

- Foncier non bâti : 77,50 %

Mr le maire informe que c'est la Communauté de Communes Quercy-Bouriane qui percevra l'intégralité de la fiscalité économique (dont la CFE).

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de Mr le maire.

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association «Le Vigan Culture et Animations» Année 2022

Mr le Maire rappelle que par délibération D -2021-004-008, la commune avait attribué une subvention exceptionnelle de 2500 euros à l'association « Le Vigan Culture et Animations » pour accompagner le projet de réalisation d'un film promouvant la commune du Vigan.

En raison de problèmes de santé rencontrés par le réalisateur, ce film n'a pu être réalisé durant l'année 2021, de ce fait, la subvention accordée de 2500 euros n'a pas été versée.

Il convient de délibérer afin d'attribuer cette même subvention pour 2022, année de tournage du film.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2500 euros à l'association 'Le Vigan Culture et Animations » afin d'accompagner ce projet.

- dit que le versement sera effectué à la réalisation du film.

Cette délibération annule et remplace la délibération D-2021-004-008

8 - Etat récapitulatif des indemnités des élus année 2021 :

Monsieur le Maire informe que : la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 introduit l'obligation de produire et présenter avant l'examen du budget, un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toute nature au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions ; (article 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, codifié article L-2123-24-1-1 du CGCT).

Cette publication en euros bruts par élu, par mandat et par fonction est une mesure de transparence qui ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

Le présent tableau fait état des versements effectués au titre de l'année 2021 :

| INDEMNITES DES ELUS EXERCICE 2021 | | |
|--|-----------------------------------|--------------------|
| BELONIE Sylvette | Conseillère Municipale - Adjointe | 12 601,68 € |
| BENOIT Annie | Conseillère Municipale - Déléguée | 6 067,44 € |
| DE ABREU Zargha | Conseillère Municipale - Adjointe | 6 067,44 € |
| DEGAT Frédéric | Conseiller Municipal - Adjoint | 6 067,44 € |
| DELMAS Yves | Conseiller Municipal - Délégué | 6 067,44 € |
| FAVORY Jean Michel | Maire | 15 212,28 € |
| LEGRAND Christian | Conseiller Municipal - Adjoint | 6 067,44 € |
| PITTALUGA Nicole | Conseillère Municipale - Adjointe | 6 067,44 € |
| REBOUL Patrick | Conseiller Municipal - Délégué | 6 067,44 € |
| TOTAL | | 70 289,04 € |

Le conseil municipal prend acte de la communication transmise par Mr le Maire le 05 avril 2022.

9 - Tarification d'un spectacle à l'Espace Jean Carmet :

Mr le maire présente au Conseil Municipal la proposition de programmation d'un spectacle à l'espace Jean Carmet :

- "NAHIA SOUL" Benjamin BOBENRIETH le 03 juin 2022 à 20h30.
- Tarif unique 15€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la programmation du spectacle "NAHIA SOUL" Benjamin BOBENRIETH au tarif proposé.

10 - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) :

La convention territoriale globale, portée par la CCQB, est une convention cadre politique et stratégique signée entre la CAF et les collectivités et qui a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé.

Objectifs :

Territorialiser l'offre globale de service et l'adapter aux besoins du public et du territoire*

Favoriser la coordination avec les collectivités territoriales

Identifier les champs et les niveaux d'intervention, les compétences, les rôles de chacun

Donner du sens et gagner en efficience

Impulser des projets prioritaires en favorisant les complémentarités

Rationaliser les engagements contractuels.

ACTIONS PRIORITAIRES POUR 2022 :

Pour l'axe 1

- **faciliter la vie des familles** en soutenant la fonction parentale et accompagner à la scolarité. Comment : réaliser un recueil des besoins pour avoir une vision plus précise de la situation au niveau de la CCQB –
- **travailler avec l'éducation nationale** qui est la meilleure entrée pour soutenir le développement du contrat local d'accompagnement à la scolarité
- **Prendre en compte le handicap** en construisant un projet d'accueil individualisé (PAI) pour les enfants concernés – intégrer dans les PEDT une sensibilisation au handicap et à la différence sur les ACM –
- **travailler avec le pôle départemental ressources handicap** –
- **proposer des temps de communication et sensibilisation** avec les écoles et les familles –
- **Animer le projet éducatif de territoire (PEDT)**
- **Développer les services aux familles et accompagner la mobilité** (mise en place d'un comité thématique petite enfance pour mieux suivre la mixité sociale, la prise en compte du handicap, les besoins du territoire, la professionnalisation et l'organisation des assistantes maternelles...)
- **Développer le réseau et les partenariats** (information sur la CTG car elle est encore méconnue et mal identifiée)

Pour l'axe 2

- **Soutenir les initiatives jeunes et sensibiliser à la citoyenneté** (association des familles au projet jeunesse et développement de la politique jeunesse)
- **Accueillir et informer les jeunes** (poursuivre le partenariat avec les acteurs jeunesse)
- **Prévention et accompagner les jeunes en difficultés** (développer la concertation avec le point accueil et écoute jeunes – développer les actions collectives – participer aux travaux du contrat local de santé)
- **Développer le travail en réseau**

Pour l'axe 3

- **Accès aux droits et développement de l'espace France Services** (mise en place permanence à St Germain du Bel Air – actions de formation au numérique – développer le travail en réseau avec les acteurs sociaux)
- **Mobilité** (évaluation du dispositif transport à la demande et de la navette de Gourdon – faisabilité d'un nouveau service de co-voiturage ou auto-stop organisé)
- **Prévention santé et vieillissement** (création d'une maison de santé à Gourdon – développement de l'axe prévention avec les espaces de vie sociale – restructuration et regroupement de l'EHPAD)
- **Prévention logement** (réalisation d'une étude pré-opérationnelle qui débouchera sur un dispositif de revitalisation du territoire jusqu'en 2026)
- **Accès aux loisirs, sport et culture** (mise en place de tickets solidaires pour la culture – mutualisation des moyens logistiques des différentes structures – re déploiement des dispositifs VACAF-UNAT)

Pour l'axe 4

- **Réfléchir à la création d'un centre social** (création d'un comité thématique animation de la vie sociale).
- **Mise en place d'un projet culturel de territoire** (spectacle vivant – élargissement de la thématique de Léo FERRE à la poésie en général – itinérance dans les communes- poursuite des partenariats).
- **Soutenir la vie associative**
- **Agir en faveur de la solidarité** (faire se rencontrer les acteurs de l'action sociale et de la solidarité pour mieux repérer les besoins et développer les actions).
- **Accueillir de nouvelles familles** (recenser les services et outils à disposition des nouveaux habitants).

11 - Questions Diverses :

-Adhésion collectivités forestières du Lot

Le prix de l'adhésion annuelle est de 150 euros, deux groupements forestiers existent sur la commune et le conseil se dit favorable à cette adhésion mais la communauté de communes peut également adhérer incluant ainsi toutes les communes

Il est décidé d'attendre la prochaine réunion du conseil communautaire pour se positionner.

-Elections

Les tableaux de permanences sont finalisés et les nouvelles consignes (identité, procurations) sont données

-Gymnase

L'expert nommé par le tribunal administratif se déplacera le 12/04/2022 à 14 h en présence de toutes les parties concernées et de Maître Cobourg-Gozé afin d'établir un constat et trouver une solution aux malfaçons (infiltrations d'eau).

-Parcelles 449-532-1026-1052 (Préemption vente De Camy-Crubilié)

Le Maire doit rencontrer le notaire ainsi que l'éventuel acheteur afin de connaître le prix de ces parcelles. Le conseil municipal serait favorable, compte tenu de leur emplacement dans le bourg à l'acquisition de celles-ci.

-Travaux insonorisation salle des fêtes

Un premier devis a été réalisé par une entreprise, il s'élève à 4 000 euros, un deuxième devis va être demandé, se pose également le problème de l'humidité sur le mur du fond qui pourrait être examiné par la même occasion.

-Vente de places de spectacles à l'Espace Jean Carnet par l'office de tourisme

Une réunion à l'office de tourisme a eu lieu récemment et ce sujet a été abordé, ce service gratuit n'a été défendu que par un seul membre, le bureau souhaite appliquer un pourcentage (10 % plafonné à 1,50 euros/billet)

Le conseil municipal est opposé aux ventes des billets avec bénéfice par l'office de tourisme qui ne remplit pas sa mission, la commune du Vigan vend actuellement des places pour un spectacle organisé par Gourdon sans prendre de bénéfice, il est important de collaborer sur le même territoire.

Si l'office de tourisme ne vend plus les places, les numérotations pourront être remises en place (demande des usagers)

-Installation de nouveaux commerces

Le restaurant, en remplacement de la table d'Isabelle est ouvert et un pot d'inauguration a eu lieu le week-end dernier : vente de burgers et steacks frites

-Commission Culture

Le 22/04 : Rock organisé par le comité des fêtes puis polyphonie suivie de R.Magdane organisé par le comité de la foire de Gourdon, enfin , la saison se terminera par du jazz.

-Commission Environnement et citoyenneté

En complément de l'action menée par l'élue en charge des affaires sociales, deux membres se proposent d'amener des personnes sans moyen de déplacement aux bureaux de vote dimanche prochain. Celles-ci devront se faire connaître en mairie

-AG Fédération Française pour le don du sang bénévole

J.M Favory y a assisté, le Président du secteur de Gourdon étant un viganais : Mr P.Saule. Soixante personnes étaient présentes, le secteur du Vigan et de Saint Cirq Souillaguet est bien représenté par les donateurs mais les réserves ne sont pas très importantes.

-Réunion traversée du bourg

Elle aura lieu le 20/04/2022 avec le bureau d'études, la population sera conviée devant la mairie pour visiter un périmètre d'intervention et donner son avis. Une communication et un affichage seront réalisés pour l'annoncer.

Une prochaine réunion aura lieu un lundi pour les commerçants et artisans.

-Réunion PLUI

Elle aura lieu le lundi 2 mai en mairie et concerne les membres titulaires et suppléants de la commission de la commune, un questionnaire sera à remplir puis le 27 avril aura lieu toute la journée à l'Espace Jean Carnet, une réunion avec participation aux différents ateliers. Cela concerne tous les membres de la commission des deux communautés de communes

-Rencontre du personnel : présentation du Règlement Intérieur

Le règlement intérieur de la collectivité sera présenté aux employés le mardi 19/04/2022 à 18h30 à l'espace Jean Carnet, suivi d'un moment d'échanges et clôturé par un pot de convivialité

La séance est levée à 23 h 25